



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance chômage : au 1^{er} décembre, une nouvelle dégradation des droits !

Mercredi 1^{er} décembre, le dernier volet de la réforme d'assurance chômage est entré en vigueur. Il vient compléter les autres mesures injustes qui conduiront à une paupérisation à grande échelle des demandeurs d'emploi.

Effectivement, le gouvernement a acté que les critères du « retour à meilleure fortune » qui implique le passage de la condition minimale d'affiliation de 4 à 6 mois ainsi que la dégressivité des allocations (pour les cadres), à partir du 6^{ème} mois contre le 8^{ème} mois, étaient remplis.

Ces indicateurs, choisis par l'exécutif, ne représentent en aucun cas la situation de l'emploi en France. Lorsque les entreprises sont toujours aidées, signe de la situation économique, les demandeurs d'emploi eux, doivent payer le tribut de la crise à travers la baisse drastique de leurs allocations et conditions d'accès à l'indemnisation chômage. Un retour à meilleure fortune alors même que la 5^{ème} vague du Covid arrive et que de nouvelles mesures se préparent dans les couloirs de Matignon?

Seule est prise en compte la baisse des privés d'emploi inscrits en catégorie A, celle qui concerne les personnes qui n'ont pas travaillé du tout un mois donné.

Or, chaque timide reprise économique se traduit par une baisse de cette catégorie A et, surtout, par une augmentation des catégories B et C. En clair, les chômeurs qui ne travaillaient pas du tout retrouvent des contrats... précaires ! Ces mêmes travailleurs précaires qui seront touchés de plein fouet par le nouveau calcul à la baisse du salaire journalier de référence !

Comme avant chaque échéance électorale, le gouvernement envoie massivement les chômeurs en formation, sans pour autant leur garantir un emploi en sortie de stage.

Ainsi, la catégorie D, principalement constituée de personnes en formation (mais aussi en contrat de sécurisation professionnelle ou en arrêt maladie), voit ses effectifs grimper de 13,8% ! Et, tout cela s'accompagne d'une augmentation des radiations, pour de pseudo-insuffisances de recherches d'emploi, radiations suspendues pendant les confinements et qui ont repris de plus belle en 2021.

Cela s'illustre donc bien par une baisse des chiffres du chômage mais elle cache une hausse des bénéficiaires des minima sociaux !

Le second indicateur correspond à la hausse du nombre de déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus d'un mois. À nouveau, cet indicateur ne reflète en rien ni la forme, ni la durée des contrats. S'il avait voulu s'assurer de la pérennité de l'emploi, le gouvernement aurait établi un indicateur à 6 mois, au nombre d'embauches en CDI ou à n'importe quel indicateur reflétant la stabilité de l'emploi.

Les jeunes sont les premiers pénalisés par la précarité et, donc, à la fois par l'augmentation du seuil d'accès de 4 à 6 mois et par la baisse des allocations d'alternance fréquente de CDD et de périodes de chômage. Contrairement aux annonces mensongères du gouvernement, cette réforme va conduire à une paupérisation, à grande échelle, des demandeurs d'emploi qui n'auront d'autre choix que d'accepter des emplois précaires pour survivre.

Le patronat s'en est aussitôt félicité. Malgré la reprise de l'épidémie, les difficultés économiques des citoyens, le gouvernement s'est appuyé sur des indicateurs tronqués pour s'assurer de la mise en place de cette réforme permettant de faire des économies sur le dos de 1,5 million de travailleuses et travailleurs précaires.

Dans la foulée des bureaux d'embauche et des manifestations du 4 décembre, la CGT exige le retrait de cette réforme et propose l'instauration d'une véritable sécurité sociale professionnelle !

Montreuil, le 6 décembre 2021